



## GRÈVE du mercredi 18 novembre 2020

**Retrait du PL 12781 : le Conseil d'Etat recule...**

**...mais il est plus que jamais nécessaire de poursuivre la mobilisation !**

L'Assemblée du personnel du 29 octobre a confirmé, à l'unanimité, la poursuite du mouvement de grève. L'Assemblée des délégué.es (AD) du 3 novembre, a décidé, à l'unanimité également, de déposer le préavis de grève pour le mercredi 18 novembre.

**Ainsi, le Cartel, suite à la forte détermination du personnel, appelle à une demi-journée de grève le mercredi 18 novembre 2020.**

- 08h00 : Assemblées sectorielles sur les lieux de travail**
- 11h00 : Rassemblement aux Bastions, devant le mur des réformateurs**
- 11h30 : Prises de parole des différents secteurs**
- 12h00 : Assemblée du personnel en plein air ; vote d'une résolution**
- 12h30 : Fin de la manifestation**

*Prenez votre masque !*

**Défendons ensemble les salaires et les postes ;  
Maintenons la pression, poursuivons la mobilisation !**

Les manifestations et les deux grèves (15 et 29 octobre), très suivies malgré un contexte sanitaire défavorable, témoignent de la mobilisation exemplaire du personnel. Le Conseil d'Etat, suite à cette mobilisation, a (enfin !) reculé en retirant le PL 12781 (salaire -1%). Mais, il bloque encore l'annuité, ne retire pas le PL 12780, et imagine toujours que le personnel des services publics doit contribuer à combler les déficits.

### **Attaques incessantes sur les salaires...**

Il est inacceptable de demander au personnel, au front actuellement, en particulier dans les métiers de la santé, du social, mais aussi de la sécurité et de l'enseignement, de payer seul la facture Covid et les pertes fiscales liées à la RFFA. Le personnel refuse aussi la politique d'austérité prévue par le plan financier quadriennal (PFQ 2021-2024), qui causerait des pertes salariales jusqu'à 10% !

Au plus fort d'une deuxième vague sanitaire, dont les conséquences sociales se dessinent à peine, le Cartel exige que le droit de la population à bénéficier de prestations sociales et sanitaires soit assuré. Le budget 2021 doit tenir compte des efforts fournis par le personnel des services publics et subventionnés. Il doit répondre à l'augmentation des besoins de la population et permettre d'amortir les effets de la crise à venir sur les plans sanitaire, social et économique. Des recettes peuvent être trouvées ailleurs, notamment auprès de personnes physiques et morales qui se sont enrichies.

### **...nouveaux postes en danger...**

Dans le cadre du budget 2020, aucun poste nouveau n'avait été accordé. Les postes supplémentaires prévus au projet de budget 2021 demeurent donc insuffisants, et bien en-dessous des besoins pour faire face à la catastrophe sociale sans précédent qui s'annonce. Pourtant, les velléités de couper dans les postes lors du vote du budget (3 et 4 décembre) sont bien réelles ! Les organisations du Cartel appellent donc à une mobilisation pour la défense des postes et pour renforcer les moyens en personnel de terrain. Les postes prévus doivent être non seulement maintenus, mais aussi durablement augmentés !

### **...la mobilisation de la fonction publique est la seule réponse !**

Apportez vos pancartes et rendez visibles vos revendications. Dans l'enseignement, la santé, le social, la sécurité et l'administration, exigeons les postes pour affronter la crise et ses conséquences.